

AIDE-MÉMOIRE POUR TOUS LES SECTEURS

# Mesures mises en place par l'employeur dans le contexte de la COVID-19



**L'employeur doit passer en revue les circonstances** dans lesquelles les travailleuses et les travailleurs peuvent être exposés au virus **et mettre en œuvre les mesures nécessaires** pour éviter ou, à défaut, limiter au plus bas le risque.

\_\_\_\_\_ a mis en place :

NOTE : \_\_\_\_\_



NOTE : \_\_\_\_\_

NOTE : \_\_\_\_\_